



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le 13 novembre à 19h, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE Jean-Michel, Maire,

Présents :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, DELHOME Gabriel, ROCHE Matthieu, BONNARDEL Cécile, BERNE Williams, PELLEGRINI Aurélie, CAILLET Jérôme, MILIA Céline, PELISSE Thomas, ARNAUDON Sabine, JUNILLON Denis

Pouvoirs : M. PERRAULT Teddy à M. ROCHE Matthieu, M. PARA Brice à M. DELHOME Gabriel

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Thomas PELISSÉ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ASSEMBLEE

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 11 septembre 2023, est approuvé à l'unanimité.

33-2023 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SORTIE SCOLAIRE AU SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au sou des écoles pour financer une classe musicale de découverte pour les 2 classes de CM1/CM2 du 11 au 15 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle au sou des écoles d'un montant de 50 € par enfant soit 1 900€. (pour 38 élèves)

Denis JUNILLON propose de provisionner chaque année une somme pour les subventions exceptionnelles

Réponse : c'est difficile de provisionner une somme non consommée sur 1 année / budget total : 12844 €, la région finance le transport.

34-2023 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1EME CLASSE A 4H

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour la comptabilité à 4 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

DECIDE l'ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires, à compter du 1 octobre 2023.

PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 012 - Charges de Personnel.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches pour l'application de cette décision.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La personne interviendra le mercredi matin.

35-2023 – DEVIS DE L'IMPRIMEUR POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année un bulletin municipal est édité.

M. le Maire propose de choisir un imprimeur pour l'édition et la mise en page de la revue pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

ACCEPTE

Le devis de MAYA Communication situé Espace NADI – 34 Avenue Jules Nadi 26600 TAIN L'HERMITAGE d'un montant de 2 505.20 HT soit 2 755.72 TTC, pour l'édition et la mise en page de la revue 2024.

L'an dernier = Blue citron + maya

Commission communication du 03/10, réactualisation du devis de MAYA

Blue citron aurait pu se repositionner mais n'a pas reçu de réponse. Il y a un problème de fonctionnement des commissions.

Denis Junillon s'est retiré du vote lors de la commission.

Jimmy Gaillard = il aurait été utile de rédiger un compte rendu de la commission du 3 octobre 2023.
Blue citron (Toma Micoud) pouvait se positionner pour 2024.

36-2023 – VOTE D'UN 4^{ème} ADJOINT

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour le vote 2 assesseurs : Jérôme CAILLET et Denis JUNILLON

4 Candidats : 15 votants (dont 2 pouvoirs)

- Roche MATTHIEU : 11 voix
- Denis JUNILLON : 2 voix
- Cécile BONNARDEL : 1 voix
- Céline MILIA : 1 voix
-

Matthieu ROCHE élu avec 11 voix

QUESTIONS DIVERSES :

* **Dates** : 04 décembre 2023 : Mise en place des décorations de Noël (jusqu'au vœux du 7 janvier 2024)

Vœux le DIMANCHE 7 JANVIER 2024 à 11h

09 décembre 2023 : repas de Noël des aînés a midi

28 novembre 2023 : Réunion PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE à 19h

04 décembre 2023 : Réunion Agglo pour ruissellement avec un cabinet d'étude

Réunion sentiers de randonnée.

- Eclairage public : A ce jour minuit à 5 h du matin = éteint
Modifier de 23h à 6 h du matin
- SDED : traversée du village en éclairage LED (poteaux + lampes) 40 % à la charge de la commune.
- BOULANGERIE : bâtiment fermé le 12 novembre. Le notaire a récupéré les clés. Contact avec le notaire. Le 15 décembre 2023 : notification au notaire de la destruction à réaliser, si non réalisée un arrêté va être édité afin d'interdire l'accès au bâtiment. Idée de boulangerie-épicerie ? dépôt de pain via distributeur ?
- REUNION PUBLIQUE VIDEOSURVEILLANCE : des petits papiers ont permis de mobiliser plus de monde.
Belle qualité de débat, apaisé.
Williams BERNE a pu creuser des questions au sujet impactant des habitants, pas de référendum.
Besoin de se recentrer sur le projet école, projet vidéosurveillance en pause.
Poids lourds à interdire : rendez-vous le 20 novembre à 10h
Mettre en place d'un panneau lumineux à la sortie de LARNAGE.
- M. LAMBERT = Four de la boulangerie à démonter pour le sauver
- Mme CHARROIN = Fossé
- Commission voirie : Réaliser un tour des chemins = listing des zones prioritaires à refaire / curage des fossés au-dessus de chez Mme PANO / Mme BOUVET = route au-dessus chemin de l'Hermite, champ abîmé.
- Panneaux au carrefour de la petite Pierrelle qui gênent la visibilité.
- Boîtes aux lettres = Panneau à positionner

- Pompiers = formation du personnel cantine et garderie encore non réalisée / garderie au 1^{er} étage = pas d'issue de secours c'est dangereux, garderie en rez-de-chaussée uniquement.
- Repas fin d'année élus : restaurant « Au près du Rhône »
- Cadeau pour les employés + Apéro du personnel
- Borne pour recharge véhicule électrique ? Cartographie Crozes peu intéressante
- Travaux à la crèche : 1 devis reçu pour la toiture = amiante 350 € de diagnostic / 1 devis entreprise charpente + désamiantage (2000 €) = amiante 7000 €
- FREE = matériel wifi = salle le Millésime en cours

La séance est levée à 21h20

Thomas Pélissé
Secrétaire de séance

Jean-Michel MONTAGNE
Maire de Crozes Hermitage